

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04/06/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	7

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 7
Abstention : 2

L'an 2025, le 4 Juin à 18 :30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30/05/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 30/05/2025.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

**Excusé(s)** : Mme JOYEUX Pascale, M. GEORGET Frédéric

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE BOURGES  
Le  
Et  
Publication ou notification du

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Affichage en mairie le  
**17 JUIN 2025**

**D2025\_06\_32BIS – Créances irrécouvrables**

*Remplace la délibération D2025\_06\_32 suite à une erreur matérielle*

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 15 455.74 € correspondant à des règlements de loyers et de cantine sur les exercices 2019 à 2023.

Après en avoir délibéré, à 7 contre, 2 abstentions, le conseil municipal :

- N'admet pas en non-valeur la somme totale de 15 455.74 € (règlement de loyer et cantine sur les exercices 2019 à 2023)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/06/2025  
Le Maire  
Bernadette GOIN DEMAY

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre CHALOPIN

